

Date de la location :

Objet de la location :

Entre la Commune de Connerré et M.....

Adresse du locataire de la salle Capella :

Tél :

LOCATION DE LA SALLE CAPELLA Tarifs au 01.01.2022	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
Vin d'honneur	64.00 €	12.80 €	99.00 €	19.80 €
VENDREDI 18H00 AU SAMEDI 9H00	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
Sans utilisation de la cuisine	178.00 €	35.60 €	271.00 €	54.20 €
Avec utilisation de la cuisine	236.00 €	47.20 €	357.00 €	71.40 €
SAMEDI 9H00 AU DIMANCHE 9H00 DIMANCHE 9H00 AU LUNDI 9H00	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
Sans utilisation de la cuisine	219.00 €	43.80 €	329.00 €	65.80 €
Avec utilisation de la cuisine	300.00 €	60.00 €	449.00 €	89.80 €
PETIT WEEK-END (Samedi 9h00 au Lundi 9h00)	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
Sans utilisation de la cuisine	288.00 €	57.60 €	432.00 €	86.40 €
Avec utilisation de la cuisine	403.00 €	80.60 €	605.00 €	121.00 €
GRAND WEEK-END (Vendredi 18h00 au Lundi 9h00)	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
Sans utilisation de la cuisine	346.00 €	69.20 €	517.14 €	103.43 €
Avec utilisation de la cuisine	483.00 €	96.60 €	725.00 €	145.00 €

Le locataire de la salle Capella reconnaît avoir eu connaissance des conditions de réservation indiquées dans le règlement intérieur de la salle Capella (ci-joint) ainsi que les conditions ci-dessous :

- **le tarif facturé sera celui de l'année de la location et non celui de l'année de la réservation**
- s'engage à fournir une attestation d'assurance "responsabilité civile" à l'appui de ce contrat (la location n'aura pas lieu en cas d'absence de la présente attestation)
- s'engage à verser la somme de€ au titre des arrhes correspondant à 20% du montant de la réservation ci-dessus (un avis de somme à payer vous sera transmis par voie postale pour le règlement des arrhes avant la location et un autre avis de somme à payer pour le reste dû après la location).

A Connerré, le/...../2022.

Le Locataire,

Le Maire,

Les informations contenues sur ce formulaire, complété et remis à la Commune de Connerré, sont fournies sur la base de votre consentement. Ces données recueillies sont nécessaires pour permettre de répondre à votre demande. Leur traitement a pour finalité : la location de la salle Capella. Elles seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Ces données ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à des tiers. (Le Trésor Public recevra copie de ce contrat pour la facturation).

Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Maire de la commune) à l'adresse suivante : mairie@connerre.fr et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@sarthe.fr. Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr »